

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 23 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le mardi 23 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est rassemblé dans les locaux de l'EHPAD Les Magnolias, 16 rue de Traou Meledern à Pontrieux.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BINOT Marie-Christine; DELHOMMEAU Sylvie; GÉLARD Marie-Yvonne; IZEM Zora; JOBIC Cyril; LE BIHAN Christophe; LE GOAZIOU Anthony; LE MEAUX Vincent; PEUCH Pierre; PUIILLANDRE Elisabeth; VILLECROZE Philippe.

**Administrateurs absents excusés :**

GUERVILLY Olivier; TANGUY Béatrice.

**Administrateurs absents :**

**Administrateur absent ayant donné pouvoir :**

En exercice : 13  
Présents : 11  
Absents : 2  
Représenté : 0

Date d'envoi des convocations : 16 juin 2026

Monsieur Cyril JOBIC, administrateur, a été désigné secrétaire de séance.

|               |                                                                                                                                           |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DEL2026_06_15 | <b>CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION</b><br><b>DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Vu** l'Article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et afin de faciliter le fonctionnement quotidien et la gestion du CIAS, il est proposé que le Conseil d'Administration donne délégation de pouvoir au Président, au Vice-président et au Vice-président délégué du CIAS dans les matières suivantes :

- **Attribution** des prestations dans les conditions définies par le Conseil d'Administration ;
- **Préparation, passation, exécution et règlement** des marchés de travaux, fournitures et services relevant des procédures adaptées en raison de leur montant ;
- **Conclusion et révision** des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- **Conclusion** des contrats d'assurance ;
- **Création, modification et suppression** des régies comptables nécessaires au fonctionnement du CIAS et des services qu'il gère ainsi que la nomination des régisseurs ;
- **Fixation** des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- **Exercice** au nom du Centre Intercommunal d'Action Sociale, des actions en justice ou défense du CIAS dans les actions intentées contre lui ;
- **Attribution** aux agents de l'EHPAD, sur demande motivée, d'une aide d'urgence d'un montant de 200€, remboursable intégralement avant tout renouvellement.

**Lecture entendue et après en avoir délibéré,**  
**Le conseil d'Administration du CIAS,**

- **ADOpte, cette proposition à l'unanimité.**



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Vincent Le Meaux

